

CLARION-JOURNAL

Hebdomadaire

INDÉPENDANT, SATIRIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, AGRICOLE, COMMERCIAL
D'ANNONCES & DE RÉCLAMES

ANNONCES

(à toutes les pages)

Annonces anglaises (la ligne). 50 cent.
Réclames (la ligne). 75 —

Directeur-Administrateur-Gérant : P. SUSBIELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 17, rue Ferrandière, 17

Les ABONNEMENTS et les ANNONCES sont exclusivement reçus
au Bureau de l'Administration. — Les MANUSCRITS non insérés ne seront pas rendus
DÉPOT CENTRAL DE VENTE : Rue Quatre-Chapeaux, 14

ABONNEMENTS

Départements

Un an 5 fr.
Six mois 3 »
Trois mois 1 50

Tunis et John Bull

Alcide Jolivet n'aimait pas les Anglais, parce qu'ils avaient tué son empereur. Moi, je ne les aime pas non plus. Ce n'est pas cependant que les motifs de mon aversion soient les mêmes que ceux qui animaient ce bon Jolivet, commis-voyageur de son état, s'il faut en croire Alexandre Dumas; mon Dieu, non : je ne les aime pas, parce que..., je ne les aime pas, parce qu'ils sont Anglais; parce qu'ils sont les ennemis jurés de notre patrie; parce qu'il en est d'eux comme de la muscade, on en a mis partout; parce qu'ils ont l'outrecuidante prétention d'agir comme ils l'entendent, lorsqu'il s'agit de leur intérêt personnel, et par contre, de fourrer leur nez désagréable dans les affaires des autres.

C'est ainsi que j'ai pu lire dans plusieurs journaux de la semaine les lignes suivantes : « La question tunisienne est entrée dans une nouvelle phase. Lord Granville, ne voulant pas se compromettre, a négocié avec les puissances européennes, afin qu'elles conseillent collectivement à la France et au bey de Tunis de se soumettre à un arbitrage : celui du roi des Belges ou du roi de Danemark. »

« Le cabinet de Londres poursuit les négociations avec la plus grande activité. » Eh bien, vrai ! je trouve impayable ce bon lord Granville, qui ne veut pas se compromettre, et qui n'a pas l'air de comprendre qu'il existe un moyen bien simple pour lui de ne pas arriver à cette fâcheuse extrémité : ne pas se mêler plus de nos propres affaires que ce que nous pouvons nous mêler des siennes.

Comment ! une correspondance de l'Agence Havas nous apprend que nous réclamons en vain depuis quelque temps l'extradition de 24 réfugiés algériens criminels, la remise de 1670 bœufs, d'une centaine de chevaux, juments et autres bêtes de trait, et enfin le paiement d'une somme de 300,000 francs pour les incendies commis

dans nos forêts par les Ouchtetas. Le bey de Tunis les laisse faire tout au moins, s'il ne les encourage pas, et nous irions naïvement, nous, demander au roi de Danemark ou au roi des Belges si les Ouchtetas font bien de nous voler, et si le bey de Tunis accomplit son devoir en les regardant faire?... Sans compter, s'il faut en croire une correspondance du *Temps*, que l'an dernier on avait déjà passé l'éponge sur tous les méfaits antérieurs, et qu'il résulte du bilan formidable de ces huit mois seuls : 450 cas de vols, qui ont eu pour résultats l'enlèvement de 1800 bœufs, 80 chevaux, juments ou mulets, 23,000 francs de valeurs diverses, en outre des incendies de forêts, dont les dégâts sont estimés 115,000 francs.

Mais les rois des Belges ou de Danemark, sans compter les autres nations, se demanderaient certainement si nous avons perdu tout sens en même temps que toute dignité.

Ce n'est pas à des ennemis ordinaires que nous avons affaire, mais à des voleurs, à des pillards, à des assassins, peut-être même à des empoisonneurs. Nous n'avons besoin du conseil de personne pour les traiter comme ils le méritent. C'est pour nous un devoir de les anéantir. Et si le bey de Tunis en supporte les conséquences, tant pis pour lui, il ne l'aura certes pas volé.

Est-ce que par hasard, lorsque lord Granville, qui ne veut pas se compromettre, guerroya contre les Zoulous et les Boërs, a préalablement consulté une nation quelconque? Est-ce que nous-même, craignant à notre tour de nous compromettre, avons négocié avec les puissances européennes, afin qu'elles conseillent collectivement à l'Angleterre de se soumettre à un arbitrage quelconque? Celui du président de la république d'Andorre ou de la république de Saint-Marin, par exemple. Cela aurait peut-être pu entrer dans les goûts du noble lord; mais nous sommes trop ennemis des propositions ridicules pour l'avoir fait.

Dans tous les cas, en attendant, le gouvernement de la République agit vigoureusement et il

fait bien, tant pis pour lord Granville ! Tant pis surtout pour le bey de Tunis, qui pourra supporter les conséquences fâcheuses de son inqualifiable conduite ? Il faut que cet état de choses ait un terme. Un souverain quelconque, qu'il soit bey ou non, qui n'a pas assez de vigueur pour supprimer le vol, le brigandage et l'assassinat, n'est plus, malgré lui peut-être et sans qu'il s'en doute, c'est possible, qu'un chef de bande ; c'est comme tel qu'il faut le traiter.

N'en déplaise à John Bull, n'en déplaise à qui que ce soit, la République française saura se faire respecter. Elle n'a besoin pour cela, je le répète, de l'avis de personne. Les déclarations, à la tribune de la Chambre et celle du Sénat du ministre de la Guerre et du président du Conseil, ont reçu l'approbation de la France entière.

Quant aux nations européennes, elles savent bien que la République française ne veut ni guerre ni conquête; mais elles savent aussi qu'elle ne veut pas, qu'elle ne supportera jamais, n'en déplaise aux intrigants cosmopolites qui entourent le bey de Tunis, qu'on insulte son territoire, qu'on pille ses colons et qu'on les assassine; et les susdits faiseurs, quelle que soit leur nationalité et leur plus ou moins de moralité, parviendront difficilement à tromper les honnêtes gens et à transformer cette guerre purement coloniale en question européenne.

La restauration sut apprendre au dey d'Alger le respect dû aux Ambassadeurs. La République doit apprendre au bey de Tunis le respect des personnes et de la propriété, base fondamentale du droit naturel et du droit français.

X...

A TRAVERS LA SEMAINE

Nous enregistrons avec douleur, au commencement de notre revue de la semaine, la mort de l'honorable M. Desseaux, député de la Seine-Inférieure, doyen d'âge de nos représentants. M. Desseaux, depuis 1877, a présidé toutes nos assemblées le jour de leur ren-

LE PIRATE DU SAINT-LAURENT

PROLOGUE

En Mer

Le capitaine François héla, et peu après son esquif était hissé par les palans du *Corbeau*.

Un homme se promenait seul sur la dunette.

Il avait la physionomie dure, le visage bronzé, les yeux pleins d'un feu sombre et une épaisse barbe noire. Sa stature était élevée; ses membres noués à des attaches souples, nerveuses; ses mouvements brusques, impérieux.

Un chapeau de toile cirée, sans ornement, couvrait son chef; mais sa veste en velours brun, ainsi que son pantalon, de même étoffe, étaient galonnés d'argent.

A son côté pendait un sabre turc et à la main droite il tenait un porte-voix.

Ce personnage paraissait avoir trente ans environ.

Le capitaine de l'*Alcyon* marcha bravement à lui.

— Comment s'appelle ta coquille de noix? fit le pirate avec un accent gascon très prononcé.

— L'*Alcyon*.

— De quoi se compose la cargaison?
— De vins.
— Et puis?
— Des conserves.
— As-tu des passagers?
— Une vingtaine, pour lesquels je suis venu réclamer votre pitié.

Le forban sourit ironiquement.

— Où allais-tu?
— A la Nouvelle-Orléans. Mais le mauvais temps...
— Et tu venais?
— De Marseille.

— Ah ! de Marseille, fit l'autre, avec une certaine émotion.

Ensuite, il se tourna, leva un doigt en l'air, et quatre hommes se jetèrent sur le capitaine François, le terrassèrent et lui garrottèrent les pieds et les poings. Les rameurs qui l'avaient suivi subirent le même sort.

V

Déjà le *Corbeau* accostait l'*Alcyon*.

Le premier de ces vaisseaux mit en panne et amarra le second à ses flancs.

Les flibustiers se précipitèrent sur leur victime comme des vautours sur un cadavre. Nul parmi les matelots du bâtiment marchand n'osa leur opposer de résistance. La terreur qu'inspirait le nom seul du *Corbeau* avait glacé d'effroi les plus braves. Tous furent liés et transbordés, ainsi que les passagers, à l'exception du fils de l'armateur.

Charles, maudissant la lâcheté de ses gens, s'était armé d'une paire de pistolets et, adossé au gouver-

naul, il menaçait de brûler la cervelle à quiconque tenterait de s'emparer de sa personne. D'abord intimidés par cette attitude déterminée, les forbans reculèrent, puis ils se ruèrent comme des furieux contre l'intrépide jeune homme. Mais celui-ci fit feu de ses deux coups et deux pirates tombèrent; leurs compagnons poussèrent un cri de vengeance et fondirent en masse sur Charles, qui, sans perdre son sang-froid s'était emparé d'une barre de cabestan et la faisait voltiger autour de lui avec une redoutable dextérité.

Déjà son levier avait mis hors de combat nombre des assaillants, lorsqu'un officier du *Corbeau*, impatienté de cette lutte compromettante pour les siens, épaula une petite carabine, ajusta le fils de l'armateur et lâcha la détente.

Atteint au-dessous de l'omoplate, Charles laissa choir la barre de cabestan dont il s'était fait un si formidable auxiliaire, et s'affaissa sur le pont.

VI

Alors commença le pillage de l'*Alcyon*. Mais tout s'accomplit dans le plus grand ordre. Une discipline de fer courbait la nature sauvage de ces démons à face humaine. La cargaison du navire capturé passa rapidement sur le navire captureur. Ensuite tous les individus trouvés à bord de l'*Alcyon*, depuis le capitaine jusqu'au dernier mousse, furent liés deux à deux, et jetés à la mer avec un boulet de trente-six aux pieds.

En accomplissant cette affreuse exécution, les matelots du *Corbeau* ne riaient ni ne gémissaient.

Ils étaient calmes, insensibles.

(A suivre.)

Emile CHEVALIER.

trée. M. Desseaux s'est toujours montré un caractère ferme et indépendant, un républicain sincère et convaincu.

Décidément, il faudra se résigner à voir disparaître complètement le parti bonapartiste. Ce n'est pas sous les coups des partis adverses qu'il sera pulvérisé, mais sous ses propres coups. Après la désertion d'hommes logiques et d'hommes de cœur, c'est aujourd'hui la division entre bonapartistes qui doit achever sa ruine. Avez-vous lu, chers lecteurs, le *Gaulois* ou le *Pays* de cette semaine? C'est dommage, car vous n'auriez pas eu besoin d'aller sur la place des Cordeliers ou sur le quai St-Antoine pour étudier le vocabulaire Zola; il vous aurait suffi d'entendre MM. Robert Mitchell et P. de Cassagnac se faire leur confession réciproque... On vous aurait dit sur le marché du quai St-Antoine: *Ils lavent leur linge sale en famille*, laissons-les faire. Le parti républicain n'a rien à craindre de leurs souillures; elles ne peuvent endommager que les hommes des partis monarchiques.

Allons! M. Andrieux nous semble bien maladroît dans sa cuisine! Jusqu'ici nous avons bien voulu pardonner à M. Andrieux quelques tons de capitaine Fracasse, eu égard à son intelligence et surtout à sa sincérité républicaine; mais aujourd'hui, malgré nos meilleurs sentiments à son endroit, nous devons avouer que nous ne comprenons rien à sa manière de faire. Pourquoi ces résistances calculées à un Conseil régulièrement élu? Lui, l'homme des concessions possibles, pourquoi n'en veut-il faire aucune, lorsqu'il s'agit de son autorité ou de son prestige? Allons! M. Andrieux, souvenons-nous que chacun peut avoir quelques errements et quelques torts! Ne jouons pas au petit tzar, les électeurs ne sauraient supporter une pareille transformation, et surtout ne la permettraient plus! Un peu de concessions et surtout moins de zèle et moins d'assiduité à imiter les anciens travers de l'empire, et quelquefois même à les dépasser. Soyez, M. Andrieux, un bon député, mais cessez de vous croire un préfet de police, vous et vos électeurs y gagnerez tous!

Cette manie d'autorité, cette envie d'agrandissement, est décidément le péché capital actuel de nos potentats, voire même de nos plus petits roitelets. Après la république d'Andorre, qui ne veut d'aucun contrôle, ni français, ni espagnol, c'est aujourd'hui le régent de Tunis.

Nous avons dit quelques mots de la question dans notre dernière revue de la semaine. Nous avions manifesté nos espérances de voir notre honneur et notre autorité promptement et sévèrement vengés. Aujourd'hui, nous sommes heureux de donner un bon point au gouvernement. Il n'y a pas eu de lenteur. La nécessité d'un corps expéditionnaire a été promptement reconnue, et aujourd'hui tout est prêt; espérons donc que satisfaction nous sera rapidement donnée, en même temps que nous montrerons aux menées occultes, que si nous voulons à tout prix conserver la paix, nous voulons aussi conserver intacts notre honneur et notre prestige.

Tous nos théâtres y passeront-ils? Par où? Par le feu! Après Rouen, les Célestins; après les Célestins, Nice; après Nice, Montpellier! Hier soir on jouait *Hamlet*; quelques minutes après la représentation, un passant aperçut les premières flammes sortant du magasin aux décors. L'alarme fut donnée aussitôt. En une heure le feu s'était propagé à la scène puis à la salle. Enfin vers trois heures du matin, le plafond s'étant écroulé, il ne restait plus, du monument, que les quatre murs. Heureusement, il n'y a pas eu d'accidents à déplorer.

La Chambre s'est occupée, mardi 5 avril, du projet de loi sur le recrutement de l'armée, article additionnel relatif à l'assimilation des élèves ecclésiastiques aux hommes de la deuxième portion du contingent. Grande discussion et vives répliques entre M. Paul Bert et M. Freppel. M. Freppel, considérant le projet de loi comme une catastrophe pour le clergé, s'élève de toutes ses forces contre le projet, et ne veut tenir aucun compte de la citation pleine d'esprit et d'à-propos que lui rappelle M. Paul Bert. « Un supérieur de communauté peut faire de trois aunes de drap noir ou gris, ce qu'un souverain ne peut pas faire, c'est-à-dire un exempté du service militaire. »

Au Sénat, la nécessité du brevet de capacité a reçu sa sanction: la lettre d'obédience a donc cessé de vivre. M. Ferrouillat et M. Jules Ferry ont éloquemment soutenu la cause du brevet de capacité. Notons, en passant, que la discussion a eu lieu sans aucune interruption de M. de Gavardie.

Des dépêches télégraphiques nous apportent la nouvelle d'une épouvantable catastrophe qui a bouleversé toutes les localités de l'île de Chio. Il s'agit d'un tremblement de terre qui a englouti plusieurs milliers de victimes. Les secousses continuent. La population affolée quitte les villes, laissant les morts sans sépulture; 40,000 personnes se trouvent sans vêtements, sans abri et sans pain. La population de Chio réclame des vivres. On a fait un appel à l'Europe en faveur des victimes.

FOUINEUR.

Nous avons vu chez M. Petit-Ducarre, sculpteur à la Guillotière, le dessin du monument qui doit être élevé, par ses amis, à la mémoire de M. Raison et de ses enfants, malheureuses victimes de la catastrophe du Bourget.

L'épreuve admirable de ce dessin est de M. Lumière, l'artiste habile, qui a poussé l'art de la photographie jusqu'à l'extrême limite de la perfection.

RENOUVEAU

Tout comme moi, chers lecteurs, vous avez dû vous réjouir de la venue du printemps, qui nous a envoyé depuis quelques jours ses premiers sourires.

Comme un amant fidèle, le soleil est revenu avec ses mêmes ardeurs et ses mêmes caresses, et la campagne, heureuse, pour fêter son retour, — s'est parée d'une magnifique robe verte et s'est couronnée de fleurs.

La nature endormie s'est enfin réveillée, et la terre a jeté son masque de vieillard à la face crispée, pour nous montrer son gracieux visage de jeune fille.

Maintenant tout est parfum, joie et chanson. L'oiseau dans le bocage, le pâtre sur la montagne, la gaieté dans notre cœur; tout chante et tout respire les douces joies du renouveau.

Après les heures de torpeur et de tristesse, l'aiguille du temps marque l'heure des fêtes et des plaisirs au cadran de la nature.

La violette au regard parfumée, tout impatiente dans la prairie, — attend le couple amoureux qui viendra la cueillir.

Le papillon tressaille dans sa chrysalide et soupire déjà après la fleur qu'il doit courtiser.

Et la jeune Lyonnaise, dépouillant son capuchon de laine, comme le soleil son capuchon de brouillard, parfume nos quais et nos promenades de son sourire gracieux et des charmes si purs de sa fraîche beauté.

Le printemps est la saison des fleurs.

Le printemps est la saison des amours; mais c'est surtout la saison des pauvres.

L'hiver pour eux a été bien dur; ils ont besoin de réchauffer leurs membres engourdis.

Quand nous n'avions plus la chaleur du soleil, qui ne coûte rien, nous pouvions encore acheter la chaleur de l'âtre. Mais les pauvres, qui n'ont que ce qu'on leur donne, se chauffent l'hiver au foyer de la nature et n'ont pas les moyens de se chauffer l'hiver au foyer de l'homme.

Leur soleil alors, c'est la charité.

Mais hélas! ce soleil ne vaut pas l'autre, et Dieu sait combien en hiver ses rayons sont avarés.

Il est bon d'embellir nos cités, de préparer au délassement et à l'oisiveté des promeneurs des squares verdoyants et fleuris; mais si pendant l'hiver les pauvres avaient enduré moins de souffrances, si la charité plus empressée eût versé sur leurs douleurs le baume de ses consolations, les plantes et les arbustes de nos jardins, plantés à grands frais, seraient peut-être moins nombreux, mais les fleurs en seraient plus pures.

Heureusement, le printemps vient rendre aux pauvres ce que l'hiver leur avait pris: la santé, la joie et la lumière; ils auront leur part dans les largesses de la nature, leurs fleurs et leur ombrage, tout comme nous.

Car, selon l'expression du poète:

« Ni les parfums, ni les rayons
N'ont peur, dans leur candeur royale
De se salir à des haillons! »

FRITZ.

Exécution de Cinq-Mars et de Thou A LYON

Le mercredi, 3 septembre de l'année 1642, vers le coup de midi, le bruit des cloches, mêlé au bruit du canon, annonçait aux habitants de Lyon l'arrivée d'un grand personnage. Richelieu y était attendu; Richelieu, le ministre du roi Louis XIII; Richelieu, le roi lui-même.

Une conspiration contre Louis XIII venait d'être éventée par Richelieu; aujourd'hui on allait au devant du ministre; le lendemain on devait aller voir passer ses deux victimes. Tout est spectacle pour le peuple.

Parmi les principaux meneurs de la conspiration, étaient deux hommes remarquables par les qualités de l'esprit et du cœur et par l'illustration de leur naissance, MM. de Cinq-Mars et de Thou, liés tous deux par une étroite amitié. Le ministre, instruit à temps de la conspiration, déjoua tous les projets, fit arrêter les conjurés, les traîna insolemment à sa suite, de Montpellier à Valence, et, non content, les devança à Lyon de vingt-quatre heures, afin de hâter leur exécution.

Richelieu, malade et vieux, incapable de supporter les mouvements de la voiture, arrivait à

Lyon dans une chambrette improvisée pour lui à Valence, et dans laquelle, dit-on, un secrétaire et lui pouvaient tenir à l'aise. Ce palanquin, d'une forme toute nouvelle, était incessamment porté par huit hommes, qui se relevaient de lieue en lieue.

Dès son arrivée, le ministre reçut en audience particulière le chancelier Séguier, ennemi juré de Cinq-Mars, et il fut convenu que l'instruction serait commencée immédiatement après la translation des prévenus à Lyon. Le 4 septembre donc, à deux heures après midi, Cinq-Mars, grand écuyer du roi, et de Thou, conseiller au Parlement, arrivèrent par eau, avec une escorte de six cents hommes d'armes, jusqu'au pied du rocher de Pierre-en-Scize, où ils devaient être renfermés. Le peuple les attendait en foule sur la rive et se précipitait sur leur passage, afin de pouvoir dire plus tard: Et moi aussi je les ai vus.

Le château de Pierre-Scize, autrefois siège du pouvoir sacerdotal, était devenu prison d'Etat sous Louis XIII. De noires murailles entourées de bosquets, des tours bizarrement dessinées formaient, avec la forteresse de l'autre côté de la Saône, une masse imposante de fortifications qui se reflétaient dans la rivière. C'est là que pendant huit jours, pendant l'instruction du procès, les prisonniers se préparèrent à une mort qu'ils attendaient avec résignation et avec certitude.

Le vendredi donc, 12 septembre, sur les trois heures, on amena MM. de Cinq-Mars et de Thou dans un carrosse de louage sur la place des Terreaux, bien différente alors de ce qu'elle est aujourd'hui, et où n'existaient ni l'Hôtel-de-Ville, ni le palais Saint-Pierre. — Nous devons ici quelques mots contradictoires avec certaines légendes...

Sur l'emplacement occupé par l'Hôtel-de-Ville se tenait le marché des pourceaux. Quant au couvent des religieuses de Saint-Pierre, nobles à seize quartiers, c'était à cette époque un mince bâtiment entouré d'un mur de clôture, qui longeait l'emplacement occupé maintenant par la rue Lafont; ce mur entourait des jardins.

Les terres ou terreaux, apportés du Rhône en cet endroit pour le combler et le niveler, lui valurent le nom de Terreaux. Un puits qui servait de réceptacle à tout ce qu'il y avait là de gaillot ou d'eau bourbeuse, donna plus tard son nom à la rue Puits-Gaillot.

M. de Cinq-Mars descendit le premier du carrosse et salua civilement ceux qui étaient près de l'échafaud, puis il se couvrit et monta lestement l'échelle. Arrivé sur l'échafaud, il fit un tour comme sur un théâtre, puis s'arrêta et salua avec grâce pour la seconde fois. Ensuite il abaissa lui-même sa chemise, découvrit sa poitrine, et passant ses mains autour du poutreau qui lui servait d'accoudoir, et se retournant vers son exécuteur qui était debout, n'ayant pas encore tiré son couperet d'un méchant sac, il lui dit: « Eh bien! qu'attends-tu?... » et sans avoir les yeux bandés, il attendit avec courage le coup qui devait le frapper... Bientôt il jeta un cri qui fut étouffé dans son sang, fit un mouvement convulsif, comme pour se relever, mais la mort l'avait saisi, il retomba... L'exécuteur acheva alors de lui couper la tête qui n'était pas entièrement séparée... Tout fut fini...

Cinq-Mars étant mort, on leva la portière du carrosse où M. de Thou était resté; il en descendit, le visage riant, monta rapidement sur l'échafaud, courut vers l'exécuteur qu'il embrassa, et se tournant sur le devant de l'échafaud, il salua tout le monde et jeta son chapeau derrière lui; puis il mit aussitôt le cou sur le poutreau, dont un frère jésuite avait essuyé le sang; on lui dénoua les cordons de sa chemise; le bourreau leva le bras, la hache tomba, mais si maladroitement, que la tête ne fut coupée qu'à moitié, le corps tomba à la renverse et il y eut là, pendant un moment, un horrible spectacle et des cris déchirants.

Ainsi finirent, à Lyon, deux grands hommes, illustres non seulement par leur naissance, mais surtout par leur mérite personnel. Encore cette fois, Richelieu mit sous ses pieds ses plus dangereux ennemis, et sa puissance, en s'aggrandissant, devint de plus en plus absolue. L'exécution de Cinq-Mars et de Thou fut un fleuron de plus ajouté à sa couronne d'iniquité. Dès qu'il les sut condamnés, Richelieu quitta Lyon, non sans avoir ordonné les préparatifs du supplice.

E. N.

JOURNAUX ET REVUES

Nous lisons dans la *France*:

Les journaux intransigeants poursuivent la campagne peu patriotique ouverte par M. Henri Rochefort contre l'attitude du gouvernement français dans l'af-

faire tunisienne. Le coryphée du parti, M. Sigismond Lacroix, consent toutefois à ce qu'on donne une leçon aux Khroumirs :

« Si les Khroumirs ont besoin d'une leçon, qu'on la leur donne, c'est une affaire de police locale. Mais ne cherchons pas à faire grand, et, sous prétexte de société plus ou moins marseillaise à protéger, n'entamons pas une nouvelle guerre du Mexique à quelques heures des côtes de France, devant l'Allemagne armée et attentive. »

M. Sigismond Lacroix doit connaître la carte de la Tunisie et la force des peuplades Khroumirs, absolument comme M. Henri Rochefort connaît la Russie. A l'en croire, il suffirait d'envoyer M. Andrieux et quelques brigades d'agents de la sûreté à la frontière algérienne pour avoir raison des Khroumirs ! C'est ainsi qu'on juge des choses et qu'on en écrit, sans en rien connaître, dans les journaux intransigeants, et c'est avec des notions aussi vagues qu'on s'y mêle de parler politique extérieure ! »

La *Gazette nationale* de Berlin, l'un des organes les plus gallophobes de toute l'Allemagne, reproduit en première page l'article de l'*Intransigeant*, dans lequel M. Rochefort accusait notre gouvernement d'avoir inventé l'incursion de Khroumirs pour avoir un prétexte d'envahir la Tunisie.

M. Rochefort a le genre de succès qu'il mérite.

Les journaux étrangers nous apportent leurs impressions en ce qui touche l'incident tunisien. Le *Times* parle, assez mal à propos, de la nécessité de maintenir « l'intégrité de l'empire ottoman. » Et Chypre ? Et les frontières grecques ?

En fait de journaux allemands, nous avons la *Gazette allemande*, qui s'exprime ainsi :

Si la France ne procède pas immédiatement à l'occupation de Tunis, cette mesure ne se fera probablement pas attendre longtemps ; et comme l'Italie ne dispose pas de moyens suffisants pour prévenir ce coup, elle se contentera probablement de l'acquisition de Tripoli. Pour l'Europe, il ne résulterait aucun danger de ces expéditions ; au contraire, ce sont là des entreprises rassurantes pour le maintien de la paix. Les grandes puissances ont besoin d'objectifs pour leur action diplomatique, pour leurs desirs de conquêtes et pour leurs armées colossales. L'occupation de Tunis ferait au moins ajourner la guerre de revanche contre l'Allemagne, et quelques années de paix ont pour le monde civilisé plus de valeur et d'importance que tout Tunis.

Le *Times*, qui nous avait donné hier sur l'affaire tunisienne un « leader » aigre-doux, s'abstient aujourd'hui de nouveaux commentaires. — M. de Blowitz se borne à blâmer tout le monde : M. de Bismarck, d'avoir suggéré à M. Waddington des vues ambitieuses sur Tunis ; les gouvernements français et italiens, de n'avoir pas remplacé leurs consuls dès l'apparence du conflit ; le bey de Tunis, de les avoir écoutés à tour de rôle, et enfin, M. Rochefort, de ne pas croire au sérieux de l'incident.

Finalement, le correspondant du *Times*, qui se rappelle Chypre, ne semble pas trop tenir à l'intégrité de l'empire ottoman, et ne croit pas qu'une brèche, sous forme de protectorat, puisse porter ombrage à l'amour-propre de ses nationaux.

La *République française* souligne un incident très intéressant, qui a terminé hier la séance de la Chambre des députés :

En terminant son discours, M. Paul Bert a fait appel au clergé catholique lui-même, et il a demandé si on ne croyait pas meilleur de recruter les prêtres parmi les hommes qui ont vu, jugé et apprécié le monde et dont la foi sincère a résisté aux tentations. Il a cité un extrait de la lettre que M. Freppel, évêque d'Angers, adressait pendant la guerre au clergé de son diocèse : « Allez, disait l'évêque, et faites votre devoir : ou vous tomberez martyrs de la patrie, et vous aurez rendu à la religion le plus signalé des services ; ou vous reviendrez au séminaire avec l'auréole du devoir accompli, et le sacerdoce ne comptera pas de membres plus fortifiés par l'épreuve du sacrifice ni plus honorés de la confiance des peuples. »

M. Freppel a eu la malencontreuse pensée de venir se défendre à la tribune ; il a cru qu'il était nécessaire d'expliquer ce langage patriotique, et il a en quelque sorte plaidé les circonstances atténuantes. Il a présenté de singuliers arguments, celui-ci par exemple : « Je m'étais souvenu qu'aux heures suprêmes on avait vu des femmes, les Jeanne d'Arc, les Jeanne Hachette, se lever pour courir sus à l'envahisseur ; mais est-ce une raison pour qu'en temps ordinaire vous appreniez l'exercice à vos femmes et à vos filles ! » M. Freppel eût agi plus habilement, en laissant la Chambre sur l'impression qu'avait produite la lecture de sa lettre de 1870. Bien que ce ne soit peut-être pas son avis, cette page lui fait plus d'honneur que toutes les paroles et les discours enflammés auxquels il doit sa bruyante réputation.

Cela est bien certain, et M. Freppel a dû s'en convaincre, en entendant les applaudissements inaccoutumés qui l'ont salué, lorsqu'il a lu à la Chambre son patriotique mandement de 1870.

LE CRÉDIT LYONNAIS

La Banque de France, dit la *Gazette de Paris*, n'est plus que le second établissement de crédit de notre pays : le Crédit Lyonnais occupe la première place, depuis que les actionnaires réunis le 12 mars en assemblée générale extraordinaire ont voté l'élévation du capital à 200 millions, par la création de 200,000 actions nouvelles.

Ces actions sont émises à 750 francs, soit avec une majoration de 250 fr. pour le fonds de réserve. Comme elles ne sont libérées que de moitié, les souscripteurs ont à verser 500 francs par titre souscrit. Cette somme est mise à la disposition des actionnaires actuel au taux de 4 0/0 et pour une année, contre dépôt des actions anciennes.

Il résulte de ces conditions et de cette facilité, que l'opération ne concerne, en réalité, que les seuls porteurs d'actions du Crédit Lyonnais. Le public est, selon toute apparence absolument évincé, puisque les actionnaires n'ont qu'à déposer leurs titres pour souscrire, et qu'ils se prêtent eux-mêmes à 4 0/0 un capital dont ils espèrent retirer 6 ou 7 0/0.

Néanmoins, la décision proposée par le Conseil d'administration et votée par l'Assemblée générale du Crédit Lyonnais soulève plusieurs questions intéressantes que nous ne pouvons négliger.

On est tout d'abord en droit de se demander si l'augmentation du capital était d'une impérieuse nécessité. Sur ce point, le rapport du Conseil d'administration est très affirmatif : il déclare que le mouvement des affaires exige un capital plus élevé ; mais ainsi que le faisait judicieusement remarquer un actionnaire, les actions anciennes n'étant libérées que de moitié, le Crédit Lyonnais avait toujours, en cas de besoin, 50 millions à sa disposition. Il est vrai que l'appel de fonds n'aurait pas grossi le compte de réserve.

Ce système des réserves constituées par les souscripteurs, d'un seul coup, n'est pas aussi rationnel qu'il en a l'air au premier abord. On dit que ce versement de 250 francs a pour objet d'assurer, dans l'avenir et pour plusieurs années, la fixité du dividende. C'est bien spécieux. Quel besoin les souscripteurs ont-ils de verser immédiatement et d'immobiliser des sommes qu'ils reprendront plus tard sous forme de dividendes ? La réserve ne se comprend, qu'autant qu'elle est constituée par des prélèvements successifs sur les bénéfices acquis.

Nous passerons légèrement sur la question de savoir si le Crédit Lyonnais a le droit de prêter sur ses propres actions, et surtout de prêter une somme qui dépasse de 100 0/0 le capital effectivement représenté par les titres. Admettons par hypothèse que tous les porteurs des 200,000 actions anciennes profitent de la faculté qui leur est accordée et empruntent à leur Société les 500 fr. nécessaires pour souscrire, pourraient-ils soutenir sérieusement que le capital est augmenté ? Y aura-t-il autre chose de fait qu'un jeu d'écritures ?

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est la rémunération de cet énorme capital. Le dernier dividende du Crédit Lyonnais est de 35 francs. Pour 200,000 actions anciennes, cela représente déjà sept millions de bénéfice. Il faudra donc réaliser 14 millions pour continuer l'année prochaine la même distribution ; les réserves sont là ; mais elles ne dureront pas toujours. Voilà ce qui doit préoccuper les actionnaires et leur donner singulièrement à réfléchir sur l'avenir de leur Société.

ÉCHOS ET POTINAGES

Deux époux vont, à l'occasion des fêtes de Pâques, se confesser au même prêtre. La femme passe la première. Le mari suit. Sans se presser, il récite son *Confiteor* et se tait.

— Ame chrétienne, dit le prêtre, récitez vos péchés avec componction.

— A quoi bon, mon père, ma femme sort d'ici ; dans sa confession elle n'a pas manqué certainement de faire aussi la mienne.

Enthousiasmé d'un arrêt de divorce, qui l'avait débarrassé de sa femme, un Suisse racontait, en présence du nouvel époux qui l'avait remplacé, les tours d'adresse et les mille coquinerie dont elle l'avait rendu victime. Tout le monde riait. Sa burlesque narration pétillait d'esprit. Mais naturellement elle n'était pas du goût du nouveau mari, qui se fâcha tout rouge.

Vraiment ! je ne vous comprends pas, monsieur, repartit le narrateur ; chacun peut amuser les autres comme il l'entend, après tout, saperlotte ! C'est de mon front que je plaisante et non du vôtre.

Calinette, qui possède mieux la langue de l'amour que celle de Montaigne, écrit une lettre désolée à son

« cher et tendre, » dont elle est séparée depuis de longs jours.

En voici le clou :

« Je suis toute triste ; viens vite, j'ai des idées de cuisside. »

Monsieur est surpris par la femme de chambre, en flagrant délit de contravention conjugale :

— Du moins, Rose, pas un mot, je vous en supplie.

— Oh ! monsieur peut être tranquille ! Pour ces choses là, je suis d'une discrétion absolue... Demandez à madame.

Au chalet du Parc.

— Comment, ma chère, ce monsieur te tutoie ?

— Mon Dieu, oui,

— Ah ! ah ! il paraît que...

— Mais, non... il me tutoyait bien avant.

XXX.

DEVANT ET DERRIÈRE LA TOILE

Grand-Théâtre. — Ce soir samedi, première représentation (reprise) de *Aïda*, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE

Mercredi 13 et Samedi 16 avril, deux grands concerts spirituels :

Le *Déluge*, poème biblique de Louis Gallet, musique de C. Saint-Saëns, de l'Institut.

La *Damnation de Faust*, légende dramatique, poème et musique de H. Berlioz.

Clôture de la saison théâtrale, le 30 avril.

Théâtre-Bellecour. — Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à profiter des dernières représentations de la *Papillonne* et de *Divorçons* ! qui composent le plus joli spectacle qu'il soit permis d'imaginer. Elles sont incontestablement un succès d'argent pour la direction et un succès de fou rire pour le public, qui s'empresse chaque soir de se rendre au Théâtre-Bellecour.

Quant aux artistes qui interprètent ces deux ouvrages, l'inimitable M^{lle} Marie Kolb en tête, ils ont droit à tous nos éloges.

Ce soir samedi et demain dimanche, dernières représentations ; le samedi à 8 heures du soir.

Le dimanche, deux représentations extraordinaires avec le précieux concours de M^{lle} Marie Kolb :

La première à 1 heure 1/2, en matinée, la *Papillonne* et *Divorçons* !

La seconde, le soir, à 7 heures 1/2, la *Papillonne* et *Divorçons* !

Lundi 11, mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15, relâche, pour répétitions générales.

Samedi 16 avril, première de **Michel Stragoff**.

Casino. — Ce soir, débuts de M^{lle} Helfen, de M. Favard et de M^{lle} Berthall. Succès extraordinaire.

Les Girards et les frères Dares remportent toujours un grand succès. Ces artistes sont vraiment incomparables. Aussi tout Lyon voudra les voir avant leur prochain départ.



Les Directeurs de la
MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf

Paris

adressent **gratis et franco** l'Album et toutes les gravures de modes.

PRINTEMPS et ÉTÉ 1884

contenant toutes les séries de **Vêtements** pour **Hommes, Jeunes Gens et Enfants**, avec moyen de prendre mesure soi-même.

QUELQUES EXTRAITS DU CATALOGUE :

PARDESSUS demi-façon très belle draperie... **15' 19' 22'**

VÊTEMENTS complets haute nouveauté et unis... **29' 35' 40'**

HABILLEMENTS complets drap noir Sedan... **35' 42' 48'**

VÊTEMENTS complets, coutil et toile... **9' 75' 12' 15'**

1^{re} COMMUNION Vêtement complet, drap noir fin... **10' 12' 15'**

COSTUMES d'enfants, drap nouveautés... **5' 7' 9'**

Expédition **franco de port** dans toute la France à partir de 25 francs

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite par mandat-poste

DEMANDEZ LE CATALOGUE AUX DIRECTEURS DE LA

Maison du **PONT-NEUF. PARIS**

SANS SUCCURSALES

Le Gérant, P. SUSBIELLE.

Lyon-Vaise. — Imp. BEAU jeune et C^e, rue de la Pyramide, 3.

EXTRAIT SOMMAIRE des Annonces judiciaires

DES JOURNAUX DE LYON

Acquisitions

- P. L. 28 m. — M. Viret a acquis le fonds de marchand de vin café de M. Rumilly, r. d'Aguesseau, 20.
- P. L. 28 m. — M. P. Vuillermet, imp. Lassalle, 7, a acquis l'épicerie de M. Truchet, rue Moncey, 72. Récl. à M. Bellicard, av. de Saxe, 253.
- P. L. 28 m. — M. Motte, pl. Voltaire, 67, a vendu son fonds à M. Bavoux. Récl. à M. Grand, q. de Retz, 24.
- P. L. 28 m. — M. S. Clément, impasse Lassalle, 7, a acquis de Mme veuve Bonnet une épicerie, r. Moncey, 208.
- S. P. 27 m. — M. Machinand a acquis de M. Glaive un fonds d'épicerie, r. du Bourbonnais, 93.
- S. P. 27 m. — M. Berthouix a vendu à M. Joublot un restaurant, pl. de la Martinière, 17.
- S. P. 28 m. — Mme veuve Humbert a acquis le fonds de rouennerie de M. Micouloud, c. Lafayette, 109.
- P. L. 29 m. — M. Heurtier a acquis de Mlle Cautanson, un fonds de débit de boissons, r. Servient, 89. Récl. à M. F., r. Charpenet, 9.
- L. R. 29 m. — M. J. Robert, de Millery, a acquis de Mme veuve Courtine son fonds de serrurerie, pl. St-Paul, 10.
- L. R. 30 m. — M. Fertoret a acheté de M. Tuillon le fonds de marchand de vins en gros, r. Duquesne, 31.
- C. L. 31 m. — M. J.-C. Parrochia a vendu à M. P.-F. Parrochia, son fils, un fonds d'épicerie-débit à Givors, Grand'Rue.
- P. 31 m. — M. B. Jarrier, r. du Tunnel, 8, et M. E. Ratton, r. des Deux-Places, 4, ont vendu à M. J. Massot, à St-Geoire (Isère), un café, r. Moncey, 27, et qui était exploité par M. Terrier, puis par M. Drivon.
- P. 31 m. — M. Estien ayant acquis un fonds de restaurant exploité par M. Desrayaud, Grand'Côte, 36. Récl. à M. Pierrot, huissier, r. Mercière, 21.
- P. 31 m. — M. Barthélemy, mécanicien à Saint-Rambert-l'Isle-Barbe, a vendu son fonds. Récl. à MM. Tignat et Cie, grande-rue de Vaise, 24.
- P. 1^{er} a. — M. Pothier (J.), Grand'Côte, 79, a vendu à M. Carrière (U.) son commerce de liqueurs, Grand'Côte, 79. Récl. à M. Laurens, rue de la Bourse, 45.
- L. R. 1^{er} a. — M. Valentin (L.), à St-Etienne-de-Valoux (Ardèche), a acquis le fonds de M. Pitot, r. Pléney, 8.
- P. L. 1^{er} a. — Mme Sandier a acquis de Mme Brossier son fonds de tabac, r. St-Dominique, 1. Récl. à M. Rusan, r. de la République, 83.
- M. J. 31 m. — M. Antoine Jay a acquis le fonds de café des mariés Gaudin, grande-rue de la Guillotière, 70.
- M. J. 31 m. — M. Vendre, r. Sébastien-Gryphe, 32, a acquis le fonds de café de M. Poulet, grande-rue de la Guillotière, 133.
- M. J. 2 a. — MM. Joseph-Michel Ravet fils et Jean-François-Antoine Triévoz ont acquis de M. Michel Ravet père l'entreprise de transport des voyageurs de Lyon à la Côte-St-André.
- M. J. 2 a. — M. Cézard a acquis le fonds de bonneterie de Mme veuve Miette, r. de l'Hôtel-de-Ville, 1.
- L. R. 2 a. — M. E. Champagnon, rue des Tables-Claudiennes, 41, a acquis de M. Perret son épicerie, Grand'Côte, 88.
- L. R. 4 a. — M. Gaessier, r. de Mar-seille, 32, a acquis de M. Doublier, jeune un commerce de liqueurs, r. Saint-Jacques, 9.
- P. L. 4 a. — M. D. Blanchet, Grand'Côte, 93, a acquis de M. Privat le fonds de peignier, pl. Croix-Rousse, n° 8.
- P. L. 4 a. — M. Robert, à Pierre-Bénite, a acquis de M. Privas, r. Ville-roy, 27, un fonds de charcuterie.
- S. P. 4 a. — M. P. Francoz a acquis le fonds de relieur de Mme veuve Seur, 57, r. Grôlée. Récl. à M. Francoz, 12, r. Port-du-Temple.
- M. J. 4 a. — M. Pierre André a acquis de M. Jean Bertholus un bateau-lavoir.
- M. J. 4 a. — M. Brondelle a acquis une partie des objets mobiliers du fonds de café qu'exploitait M. Jean Alix, à Condrieu.

- M. J. 5 a. — M. Bouvier a acquis du sieur Grachlin le fonds de boulangerie exploité par M. Berthier, gr.-rue St-Clair, 45.
- L. R. 5 a. — M. A.-J. Gras a vendu à Mme Sabine Simian, veuve de M. J. Dumont, r. des Marronniers, 2, un restaurant, grande-rue de la Guillotière, 32.
- L. R. 5 a. — M. Orcelin, r. Creuzet, 7, a vendu son épicerie. Récl. à la Garantie commerciale, r. Grôlée, 6.
- P. L. 5 a. — M. A. Beisse, pl. de la Victoire, 18, a acquis des mariés Roche-Delajaux un café-restaurant, pl. de la Victoire, 4.
- P. 5 a. — M. André, q. Pierre-Scize, 104, a acquis l'épicerie-comptoir de Mme veuve Carère, p. des Chartreux, n° 15.
- P. L. 6 a. — M. J. Hugon a acquis le fonds de M. Donnet, q. Saint-Vincent, 43. S'adr. à M. Surand, r. Coysevox, 2.
- M. J. 6 a. — D^{lle} Martin a acheté le fonds de M. Thevenin, 10, place Per-rache.

Séquestres

- M. J. 31 m. — M^e Chaîne, avoué, a été nommé séquestre, à l'effet de toucher le cinquième des appointements de M. Merle, r. Franklin, 57.
- M. J. 4 a. — M^e Pondeveaux, avoué, a été nommé séquestre judiciaire du sieur Antoine Dubost, ci-devant pl. Neuve-St-Jean, actuellement à S^{te}-Foy.
- M. J. 5 a. — M^e Plantin, avoué, a été nommé séquestre du sieur Léonard, employé chez MM. Cleyet et C^{ie}, rue des Augustins, 6.
- M. J. 6 a. — M^e Mauvernay, avoué, a été nommé séquestre pour répartir le prix du fonds de boulangerie du sieur Lachamay, à Villeurbanne.

Séparations

- M. J. 31 m. — Mme Benoîte Richard, épouse du sieur Jean-Etienne Moulin, à Givors, a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.
- M. J. 31 m. — Mme Claudine-Antoinette Jacquet, veuve de François Grépillon, épouse en secondes noces du sieur Joseph Gangniaux, rue de Chartres, 84, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.
- M. J. 1 a. — Mme Catherine Café, épouse du sieur Antoine Raymond, marchand de charbons, route d'Heyrieux, a formé contre son mari une demande en séparations de biens.
- M. J. 4 a. — Mme Louise-Brigitte Mazet, épouse du sieur Jean-Claude Chazot, q. Pierre-Scize, 56, a été séparée de biens d'avec son mari.
- M. J. 4 a. — Mme Jeanne Berry, épouse du sieur Etienne Béraudière, à Lyon, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.
- M. J. 5 a. — Mme Thérèse-Lucie Aubail, épouse du sieur Joseph Moine, à Saint-Bel (Rhône), a formé contre son mari une demande en séparation de biens.
- P. 5 a. — La dame Antoinette Gubian, épouse de Jean-Baptiste-Andréol Rivoire, cultivateur, avec lequel elle demeure à Saint-Andréol-le-Château (Rhône), a été séparée de biens d'avec son mari.
- S. P. 6 a. — Mme Antoinette Neu, rue Pléney, 1, épouse de M. Jules-Basile Campion, r. de la Platière, 12, a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Faillites

- M. J. 6 a. — M. Raymond, qui était boulanger, r. Mazenod, 81, actuellement rue Duguesclin, 225, a été déclaré en faillite par jugement du 4 avril 1881. Syndic, M. Dode.
- M. J. 6 a. — M. Richard, épicer, rue des Charmettes, 21, a été déclaré en faillite par jugement du 5 avril 1881. Syndic, M. Canavy.

PLISSÉS POUR ROBES

à façon

BALAYEUSES

ARTICLE BLANC

Rue Lanterne, 24, au 2^{me}

ON DEMANDE

Des COURTIERS en LIBRAIRIE

S'adresser au Bureau du Journal

LE CONSIGNÉ

ORGANE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

Journal hebdomadaire illustré

TOUTES LES QUESTIONS DE

LITTÉRATURE, ART, SCIENCE, POÉSIE, INDUSTRIE, FINANCE

y sont traitées

Avec la collaboration des Abonnés

NOMBREUSES PRIMES

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS

Trois Mois	7 fr. 50
Six Mois	13 — 50
Un An	25 — 00

Un Abonnement GRATUIT est offert à toute personne qui procure CINQ abonnements

L'abonnement pris par anticipation sera remboursé

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

Rue de Constantinople, 31, PARIS

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

FUMIGATEUR

Anti-Asthmatique

Prix : 2^{fr} 50 | PAPIER | Prix : 2^{fr} 50
36 Séances | COMPOSÉ DE 11 PLANTES | 36 Séances

Remède infailible

contre l'Asthme, les Quintes de Toux, les Suffocations.

Préparé par M. A. LEGRAND
Ph^{ie} de l'École supérieure de Paris

ET EXPÉRIMENTÉ AVEC SUCCÈS DEPUIS 5 ANS
à la Mon Médicale ENCAUSSE & CANESIE
Fondée en 1869

57, rue Rochechouart, Paris

En vente dans toutes les Pharmacies
S'adresser, pour toutes demandes et Commissions :
M^{re} COUTELLIER, PAER & C^{ie}

45, Faubourg Montmartre, Paris

DÉPÔT A LYON : Chez MM. Cherblanc, Lévigné, Monvenoux et Daloz, Faivre Lestra, Léoras.

ÉTUDE D'HUISSIER A VENDRE

Dans un grand centre du département du Rhône.

S'adresser au Bureau du Journal

Exposition des Beaux-Arts

La ville de CHALONS-SUR-SAONE (Saône-et-Loire), ouvrira une Exposition des Beaux-Arts le 21 Mai prochain.

Cette Exposition ne saurait manquer d'avoir un grand succès, parce qu'elle coïncide avec un ensemble de circonstances destinées à provoquer une affluence de visiteurs.

Elle durera deux mois, pendant lesquels auront lieu le Concours régional, un Concours hippique, un Concours musical, la Grande Foire de la Saint-Jean (30 jours), des Régates, un Festival, des Courses de Chevaux (2 jours), des Fêtes et Concerts, etc., etc.

Une somme de deux mille francs sera consacrée par la ville à l'achat d'un tableau pour le Musée.

Une grande Loterie puisera plusieurs de ses lots parmi les objets exposés.

93,000 Abonnés

2 FRANCS 16 pages de
par an texte

Cours de toutes les Valeurs

Liste de tous les Tirages

52 Nos par an

ORGANE de la

BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE

15, Chaussée-d'Antin, Paris

EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Pendant 2 mois sur demande adressée au Directeur

A CÉDER

pour cause de changement de position

AGENCE COMMERCIALE

en pleine prospérité, à Lyon, au centre des affaires.

Facilités pour le paiement

S'adresser au Bureau du Journal

SEIZE RÉCOMPENSES

Dont trois Médailles d'Or

41 ANS DE SUCCÈS

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieure à tous les produits similaires

Est infailible contres les Indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de tête, etc., etc. Il est excellent aussi pour la bouche, les dents et tous les soins pour la toilette. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre les rhumes, refroidissements, gripes, etc., etc.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. Dépôt dans les principales pharmacies, drogueries, parfumeries, épicerie fines.

Se méfier des imitations.

Le Gérant,
Paul Aubert